

Amundi Funds
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 31 octobre 2017

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds vous informe ci-après des modifications qui seront prochainement apportées au Compartiment **Amundi Funds – Equity Emerging World** (le « Compartiment »).

Modification de la politique d'investissement

Le conseil a décidé de modifier la politique d'investissement à partir du 20 décembre 2017 afin de refléter plus fidèlement les investissements en actions chinoises par le système de Stock Connect.

Par conséquent, la politique d'investissement doit être lue comme suit :

Objectif

Atteindre une croissance du capital à long terme. Plus précisément, le Compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice MSCI Emerging Markets sur une période donnée de 5 ans.

Investissements

Le Compartiment investit principalement dans des actions des pays émergents.

Le Compartiment investit, en particulier, au moins deux tiers de l'actif dans des actions et des instruments liés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège dans les pays émergents en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe, ou y exerçant une grande partie de leurs activités. (À compter du 20 décembre 2017, les investissements dans des actions chinoises pourront être effectués soit par l'intermédiaire de marchés autorisés à Hong Kong, soit par le système de Stock Connect.) Le Compartiment peut également investir dans des obligations participatives (P-Notes) à des fins de gestion efficace de portefeuille (jusqu'au 19 décembre 2017, avec un maximum de 30 % de l'actif net, dans des obligations participatives basées sur des actions A chinoises). À partir du 20 décembre 2017, l'exposition totale du Compartiment aux actions A et B (combinées) ne dépassera pas 30 % de l'actif net. Aucune contrainte de change ne s'applique à ces investissements.

Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments liés aux actions, des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM/OPC.

Dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et pour une gestion de portefeuille efficace.

Devise de base USD.

Modification de la période de mesure pour la commission de performance

À compter du 20 décembre 2017, la période de mesure de la commission de performance passera d'une « période de 1 à 3 ans » à une « période de 1 an ». En conséquence, la période de mesure de la commission de performance durera 12 mois, indépendamment du fait que toute commission

de performance ait été due ou non à la fin de la période précédente. La première période de 1 an commencera le 20 décembre 2017 et se terminera le 30 novembre 2018.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.
Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration